Département des Hautes-Pyrénées

Centre hospitalier Tarbes-Lourdes

Enquête publique unique relative au projet de construction de l'hôpital commun de Tarbes et de Lourdes, sur le territoire de la commune de Lanne (65380), porté par le Centre hospitalier Tarbes-Lourdes (CHTL) regroupant l'enquête préalable :

- **à la délivrance d'une autorisation environnementale portant notamment sur « Loi sur l'eau » et « dérogation espèces protégées » ;**
- **à la déclaration d'utilité publique (DUP) emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du canton d'Ossun ;**
- **à la délivrance du permis de construire ;**
- **à la prise d'un arrêté de cessibilité en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet.**

Conclusions motivées et avis portant sur la demande d'autorisation environnementale (DDAE)

A l'issue de son analyse du dossier d'enquête, des réponses du maître d'ouvrage aux observations du public et de la commission d'enquête, cette dernière prend acte :

- de l'évitement de zones sensibles au titre du paysage (oppidum) et de la biodiversité (ZNIEFF au Nord) qui a entraîné une adaptation de l'implantation définitive du projet ;
- de la mise en œuvre de dix-neuf mesures de réduction des impacts durant les phases de travaux et d'exploitation ;
- de la mise en œuvre de mesures de compensation (espèces protégées et zones humides) amplement dimensionnées, avec maîtrise foncière ou Obligation Réelle Environnementale (ORE) ou conventionnement avec les propriétaires, ainsi que la mise en œuvre des procédures BVSM (Bien Vacant sans Maître) ;
- de l'accompagnement du Conservatoire d'Espaces Naturels Occitanie (CEN Occitanie), concrétisé via une convention partenariale pluriannuelle, pour la réalisation d'inventaires faune-flore complémentaires, pour l'élaboration du plan de gestion de ces mesures de compensation et le suivi de leur efficacité entraînant, si nécessaire, des ajustements ;
- de la prise en compte des enjeux paysagers (insertion du bâtiment par étagement qui suit le relief collinaire, merlons à l'est et à l'ouest, préservation de la vue depuis l'oppidum, paysagement du site, parkings et merlons) ;
- des aménagements sur la Geüne (remplacement de l'ouvrage hydraulique, reméandrage du lit) qui bénéficieront, respectivement, à la propagation des crues et au Desman des Pyrénées et à la Crossope aquatique ;
- des besoins en alimentation en eau potable estimés à environ 373 m³ par jour, avec un débit de pointe de 57,3 m³ par heure, et d'un stockage prévu de 375 m³, qui seront assurés par le Syndicat du Marquisat ;

- du raccordement du futur hôpital au réseau d'assainissement de Tarbes-Ouest : dans un premier temps via le réseau de Lanne et la station d'épuration de Louey, puis suppression de cette station qui aura pour avantage d'éviter de rejeter dans l'Echez (milieu sensible).
- de l'organisation de la gestion des déchets hospitaliers avec des équipements en adéquation avec l'activité de l'hôpital, les modalités opérationnelles restant à préciser dans les phases ultérieures ;
- que le maître d'ouvrage a mené, à son initiative, des études complémentaires utiles qui sont annexées au mémoire en réponse : notamment deux études complémentaires portant respectivement sur la qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre (GES) qui apportent des éléments d'analyse détaillés sur les incidences du projet et les leviers permettant de limiter son empreinte environnementale.

Compte tenu de ce qui précède, la commission d'enquête émet un AVIS FAVORABLE à la demande d'autorisation environnementale, assorti des recommandations suivantes :

Recommandation – Sécurisation de l'alimentation en eau potable du futur hôpital

En lien avec le Syndicat du Marquisat, s'assurer de l'adéquation entre les besoins en eau potable du futur établissement, estimés à 373 m³/jour avec un débit de pointe de 57,3 m³/h, et les capacités effectives du réseau public d'alimentation. Cette vérification devra notamment porter sur les débits mobilisables, ainsi que sur le fonctionnement des dispositifs de surpression, afin de garantir la continuité de l'alimentation en eau potable de l'établissement, y compris en période de forte sollicitation du réseau.

Recommandation – Anticipation des situations de tension sur la ressource en eau

En lien avec le Syndicat du Marquisat et les gestionnaires de la ressource en eau, préciser les conditions de sécurisation de l'alimentation en eau potable du futur hôpital en situation de tension sur la ressource. Cette démarche devra notamment permettre d'évaluer la marge de sécurité disponible au regard des besoins de l'établissement et d'identifier les mesures susceptibles d'être mises en œuvre en cas de baisse de la ressource supérieure à l'hypothèse de 20 % retenue dans les études, afin de garantir la continuité de l'alimentation en eau potable de l'établissement.

Recommandation - Préservation de la biodiversité

Assurer, le plus tôt possible, la mise en œuvre effective des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et de suivi consignées dans l'arrêté préfectoral de dérogation à la destruction d'espèces protégées et d'habitats protégés et communiquer régulièrement sur l'état d'avancement de ces réalisations.

Recommandation - Résilience globale du site à l'horizon 2050

Vérifier la résilience du site à l'horizon 2050 dès sa phase d'exploitation face aux sécheresses, aux fortes chaleurs, aux événements météorologiques extrêmes et aux risques d'inondation qui vont s'accentuer avec le changement climatique afin de pouvoir, si nécessaire ajuster les dispositifs effectivement mis en œuvre.

Signatures : 19 OCT. 2026

Philippe PERONNE, président



Marie-Françoise BAZERQUE, membre titulaire



Marion THENET, membre titulaire



Sylvie BOURRUST, membre titulaire



Bénédict CLERY, membre titulaire

